

APTITUDE À LA CONDUITE Des Engins de chantier suivant la R482

Contenu et épreuves conformes au référentiel et à la recommandation CNAM / R482

PUBLIC / PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute personne ayant à conduire, même occasionnellement, des engins de chantier ➤ Être apte médicalement à la conduite des Plates-Formes Élévatrices Mobiles De Personnes ➤ Être âgé de 18 ans minimum ➤ Disposer de ses équipements de protection individuelle ➤ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la prise de conscience des participants sur leurs responsabilités et leur comportement de sécurité. ➤ Connaître et assimiler les règles de circulation et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique appliquées à la conduite des engins de chantiers et se perfectionner à la conduite des engins de chantiers suivant la R482. ➤ Permettre à l'employeur d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.
APPROCHE PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pédagogie active en groupe restreint avec animateurs spécialisés et moniteurs diplômés. ➤ Visionnage de films, alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique et tests qui pourront s'effectuer sur votre site. ➤ À la fin du stage, une documentation complète sera remise à chaque stagiaire.
MÉTHODES ET DÉLAI D'ACCÈS	Formation accessible qu'en Intra et sans délai d'accès
ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES	Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés
MATÉRIEL	L'organisme peut fournir le matériel non disponible sur le site (vidéoprojecteur...).

DURÉE
DÉROULEMENT

AUTORISATION DE CONDUITE : (obligation du 05/12/1999)

1 à 2 jours de formation théorique et pratique

Initiation et aptitude à la conduite (6 participants maximum pour une catégorie).

C.A.C.E.S[®] : (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité)

Durée **1 à 4 jours de préparation** suivant la demande et le niveau des stagiaires + **1 journée de tests** pour 6 catégories effectué par un testeur certifié de l'organisme **ALCEVI Formation** agréé et certifié SGS sous le N°: **ICSCAC0101**

REMISE À NIVEAU ou RECYCLAGE CACES[®] : (Tous les dix ans)

Tous les dix ans, conforme à la recommandation **R482**

1 journée de préparation et **1 journée de tests** avec un effectif de 4 à 6 catégories selon les catégories visées

Possibilité d'aménagement d'horaires spéciaux ou décalés, à la demande de l'entreprise, en fonction de ses charges de travail.

MODALITÉ
D'ÉVALUATION

➤ Uniquement pour l'obtention du CACES[®] :

- Évaluation théorique QCU de 100 questions.
- Évaluation pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) selon recommandation R486 pour l'obtention du CACES[®], évaluations réalisées par des testeurs certifiés.
- Le candidat devra justifier de 70% de bonnes réponses pour avoir un avis favorable.

➤ Pour l'obtention de l'autorisation de conduite :

- Évaluation théorique QCM selon recommandation R486
- Évaluation pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) selon recommandation R486
- Le candidat devra justifier de 70% de bonnes réponses pour avoir un avis favorable.

VALIDATION

Délivrance d'une attestation de Formation à la **Préparation au CACES[®]** pour obtenir le **CACES[®]** dans la ou les catégories correspondantes après contrôles par un testeur certifié et/ou permettant la délivrance d'une autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur (article R4323-56 du Code du Travail).

TARIFS

750 à 1000 Euros Sans Supplément de Taxe et Tous frais compris la journée (TVA non applicable, art. 293 B du CGI), selon la distance géographique.

THÈMES DÉVELOPPÉS

Les points ci-dessous seront plus ou moins approfondis selon la durée, le type de formation (Autorisation interne, CACES®, Recyclage) et le niveau des stagiaires.

➤ **PARTIE THÉORIQUE : Législation, réglementation en vigueur**

- **Sensibilisation à la sécurité**
 - Statistiques des accidents du travail, leur coût
 - Identification et rôles des différentes instances de prévention et de contrôle
 - La notion d'équilibre et les cas de renversement
 - Les consignes de circulation interne et sur la voie publique
- **Le rôle du conducteur d'engins dans l'entreprise, ses responsabilités**
 - Réflexion sur la profession, ses dangers, ses obligations
 - Connaissance de l'environnement et respect du règlement intérieur
 - Compréhension des différents panneaux de matières dangereuses
 - Les consignes de conduite et interdictions formelles
 - Les consignes de sécurité en cas d'incendie
- **Connaissance du matériel**
 - Différents accessoires et équipements de manutentions
 - Description des différents types d'engins, leur catégorie et leurs applications
 - Présentation des organes de sécurité
 - Motorisations, circuits hydrauliques et systèmes de freinage
 - Composition, utilisation et mise en charge des batteries
 - Lecture et compréhension des diagrammes de charges
 - Importance des vérifications avant départ et des opérations de maintenance

➤ **PARTIE PRATIQUE :**

- Prise de poste, vérifications, contrôles et entretien
- Essais réglementaires
- Rappel et application des consignes de conduite générales et particulières
- Prise en main de l'engin, démonstration, essais et simulations
- Circulation à vide puis en charge, marche avant et arrière
- Évolution en circuits balisés (slaloms) à plat puis sur un plan incliné
- Règles de chargement ou de gerbage, respect des consignes
- Entraînement au travail répétitif (sans notion de rapidité)

➤ **ÉVALUATION :**

- Évaluations et Contrôles des connaissances théoriques et pratiques conforme aux épreuves prévues par la Recommandation **R482**